



Fiche de données de sécurité datée du 27/02/2020, Révision n.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Dénomination commerciale: FLYSPRAY
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Insecticide aérosol à épuisement complet à base de pyrèthre. Toute autre utilisation est interdite.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
COPYR S.p.A.
Italie, Milan, Via Stephenson, 73 – Tél.: +39 02 390368.1
Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité
info.sds@copyr.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
ORFILA numero (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

-  Danger, Flam. Aerosol 1, Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur.
-  Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.
-  Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Principaux effets physico-chimiques néfastes pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucun autre effet

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

- P102 Tenir hors de portée des enfants
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P410+ Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à
- P412 50 °C/ 122 °F.
- P501 Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale.

Dispositions spéciales

EUH208 Contient Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec du dioxyde de carbone supercritique. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions spéciales conformément à l'Annexe XVII du règlement REACH et aux amendements ultérieurs

Aucun

2.3. Autres dangers

Substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) : Aucun –

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) : Aucun

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux conformément au règlement CLP et classification associée:

40-100 % Butane

Numéro Index: 601-004-00-0, CAS: 106-97-8, EC: 203-448-7

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX



2.5 Press. Gas H280



2.2/1 Flam. Gas 1 H220

DECLK (CLP)*

0-35 % Isobutane

Numéro Index: 601-004-00-0, CAS: 75-28-5, EC: 200-857-2

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27-XXXX



2.5 Press. Gas H280



2.2/1 Flam. Gas 1 H220

Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

DECLK (CLP)*

0-30 % Propane

Numéro Index: 601-003-00-5, CAS: 74-98-6, EC: 200-827-9

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX



2.5 Press. Gas H280



2.2/1 Flam. Gas 1 H220

15-18 % n-Décane

CAS: 124-18-5, EC: 204-686-4



2.6/3 Flam. Liq. 3 H226



3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

3 % 2-(2-butoxyethoxy)ethyl 6-propylpiperonyl ether

CAS: 51-03-6, EC: 200-076-7



4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H41

0.4 % Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec du dioxyde de carbone supercritique

CAS: 89997-63-7, EC: 289-699-3



3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.4/1B Skin Sens. 1 H317



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400



4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

M = 100

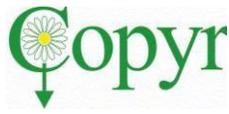
*DECLK: Substance classée selon la note K de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' ou 'Mutagène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de 1,3-butadiène

*DECLK (CLP): Substance classée conformément à la note K de l'annexe VI du Règlement (CE) 1272/2008. La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (no EINECS 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, les conseils de prudence (P102-)P210-P403 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)9-16 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau:



Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Ne pas respirer les gaz d'explosion et de combustion.

La combustion produit une épaisse fumée.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau contaminée d'extinction d'incendie. Cela ne doit pas être rejeté dans les égouts.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Supprimer toute source d'incendie potentiel.

Retirer les personnes à la sécurité.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou des drains.

Conserver l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les voies navigables, sol ou égouts, informer les autorités responsables.

Matériau approprié pour la collecte: matériau absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

Eviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation des vapeurs et des brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils aient été nettoyés.
Avant d'effectuer les opérations de transfert, s'assurer qu'il n'y a pas de matériaux incompatibles dans les conteneurs.
Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger ou boire en travaillant.
Se reporter également à la rubrique 8 pour connaître l'équipement de protection recommandé.

- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments.
Instructions concernant les locaux de stockage :
Frais et bien ventilé.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucun en particulier.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Butane - CAS: 106-97-8
TLV-STEL - 2377 mg/m³, 1000 ppm
Isobutane – CAS: 75-28-5
TLV-STEL - 2377 mg/m³, 1000 ppm
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium - CAS: 89997-63-7 (donnée référée au CAS: 8003-34-7)
TLV-TWA - Pyréthrinés 5 mg/m³
Europe TLV-TWA - Pyréthrinés 1 mg/m³
Italie TLV-TWA - Pyréthrinés 1 mg/m³
- Dose dérivée sans effet DNEL
N.A.
- Concentration(s) prédite(s) sans effet PNEC
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
- Protection de la peau:
Non requis pour une utilisation normale.
- Protection des mains:
Non requis pour une utilisation normale.
- Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
- Risques thermiques:
Aucun
- Contrôle de l'exposition environnementale:
Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Fiche de données de sécurité FLYSPRAY O.S. AEROSOL

Aspect et couleur:	liquide transparent - jaune clair -	
Odeur:	légèrement sucré	
Seuil olfactif:	N.D.	
pH:	5,64	
Point de fusion/point de congélation:	N.D.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	<35 °C	
Inflammabilité (solide, gaz):	N.D.	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	N.D.	
Densité de vapeur:	N.D.	
Point d'éclair:	<23 °C.	
Taux d'évaporation:	N.D.	
Pression de vapeur:	N.D.	
Densité relative:	0,7057 g/mL	
Solubilité dans l'eau:	N.D.	
Solubilité dans les solvants organiques:	N.D.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	N.D.	
Température d'auto-inflammabilité:	N.D.	
Température de décomposition:	N.D.	
Viscosité cinématique	20°C: 1,94 mm ² /s	40°C: 1,60 mm ² /s
Viscosité dynamique	20°C: 1,37 mPa*s	40°C: 1,13 mPa*s
Propriétés explosives:	N.D.	
Propriétés comburantes:	N.D.	

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.D.
Liposolubilité:	N.D.
Conductivité:	N.D.
Propriétés pertinentes des groupes de substances:	N.D.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en condition normale
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en condition normale
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable en condition normale
- 10.5. Matières incompatibles
 - Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
 - Informations toxicologiques du mélange:
 - Le mélange est contenue dans des générateurs d'aérosols: le risque d'aspiration est considéré comme négligeable.
 - Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit:
 - Butane - CAS: 106-97-8



Fiche de données de sécurité FLYSPRAY O.S. AEROSOL

Toxicité aiguë:

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 658 mg/l - Durée: 4h

Mutagenicité sur les cellules germinales: négatif *in vitro*.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée par inhalation: Des rats mâles et femelles ont été exposés 6 heures/jour, 7 jours/semaine pendant 2 semaines avant l'accouplement. Aucune toxicité systémique ou effet neurologique n'a été observé. La NOAEC est de 9000 ppm (21394 mg/m³), la concentration la plus élevée testée.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet sur l'accouplement, la fertilité, les indices de gestation ou la capacité de reproduction n'a été observé chez les rats mâles ou femelles exposés à des concentrations allant jusqu'à 9 000 ppm de butane jusqu'à 6 semaines avant, pendant et après la couplage.

Isobutane – CAS: 75-28-5

Toxicité aiguë:

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 13023 ppm - Durée: 4h

Mutagenicité sur les cellules germinales: négatif *in vitro*.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée par inhalation: Aucun effet neurologique, hématologique ou chimique n'a été observé chez les rats exposés pendant 5 semaines. Le poids corporel des hommes exposés à 12000 ppm au cours de la première semaine a diminué de 25% et persisté au cours des 4 semaines d'exposition suivantes. Dans cette étude, la NOEC est de 4000 ppm et la LOAEC de 12000 ppm.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet sur l'accouplement, la fertilité, les indices de gestation ou la capacité de reproduction n'a été observé chez les rats mâles ou femelles exposés à des concentrations allant jusqu'à 9000 ppm de butane jusqu'à 6 semaines avant, pendant et après la couplage.

Propane – CAS: 74-98-6

Toxicité aiguë:

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 658 ppm - Durée: 4h

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée par inhalation: Des rats mâles et femelles ont été exposés 6 heures/jour, 7 jours/semaine pendant 2 semaines avant l'accouplement. Aucune toxicité systémique ou effet neurologique n'a été observé. La NOAEC est de 9000 ppm (21394 mg/m³), la concentration la plus élevée testée.

n-Décane - CAS: 124-18-5

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat >5000 mg/kg

Inhalation LC50 (rat, 8 h): 1369 ppm

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin >2000 mg/kg

2-(2-butoxyethoxy)ethyl 6-propylpiperonyl ether - CAS: 51-03-6

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 7500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat >7950 mg/kg

Inhalation (rat): >5,9 mg/l

Irritation primaire:

Irritation de la peau: Non irritant et non sensibilisant de la peau

Irritation oculaire: Non irritant

Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* – CAS 89997-63-7

Toxicité aiguë:



Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

DL50 orale (rat) = 1030 mg/kg (Fournisseur de SDS).
DL50 dermique (lapin): >2000 mg/kg (Fournisseur de SDS).
CL50/4h Inhalation (rat): 2.3 mg/l (Fournisseur de SDS).
Irritation cutanée: non irritant. (Fournisseur de SDS).
Irritation oculaire: non irritant (Fournisseur de SDS).
Sensibilisation de la peau: sensibilisant (test LLNA) (Fournisseur de SDS).
Non cancérigène, non mutagène, non toxique pour la reproduction. (Fournisseur de SDS).

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE) 2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.D.:

- a) Toxicité aiguë;
- b) Corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) Mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) Cancérogénicité;
- g) Toxicité pour la reproduction;
- h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;
- j) Danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Adopter de bonnes habitudes de travail afin que le produit ne soit pas rejeté dans l'environnement.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pyréthrines y compris cinérines - CAS: 8003-34-7

a) Toxicité aiguë:

Point final: CE50 - Espèces: Daphnie = 0.012 mg/l - Durée h: 48

Point final: CL50 - Espèces: Poissons = 0.01 mg/l - Durée h: 96

Point final: CL50 - Espèces: Poissons = 0.016 mg/l - Durée h: 96

Point final: CL50 - Espèces: Poissons = 0.0052 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.D.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.D.

12.4. Mobilité dans le sol

N.D.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) : Aucun

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) : Aucun

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
UN 1950
- 
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID
AEROSOL (propane butane)
IMDG/IMO: UN 1950 Aerosol (petroleum gas)
ICAO/IATA: UN 1950 Aerosol (petroleum gas)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Classe: 2
- 14.4. Groupe d'emballage
PG -
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR: Quantités limitées (ADR 1.1.3.6): 333 kg
IMDG/IMO: Danger: N° EmS: F-D-S-U
Polluant marin: PP
ICAO/IATA
Avion de passagers (Instr. / Quant.): 203/75 kg
Avion cargo (Instr. / Quant.): 203/150 kg
Quantité limitée (Instr. / Quant.): 203/30 kg
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Décret législatif no. 81 du 9 avril 2008
D.M. Travail 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelle)
D.M. 03/04/2007 (Mise en œuvre de la directive n. 2006/8/CE)
Règlement (CE) n 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) 2015/830



Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII
Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucun

DPR 06/10/98, n. 392 (Aides chirurgicales médicales)

D. Lgs. 25/02/00, n. 174 (Biocide)

Le cas échéant, se référer aux dispositions réglementaires suivantes:

Circolari ministeriali 46 e 61 (Ammine aromatische).

Décret législatif n 238 du 21/09/ 2005 (Directive Seveso III)

Règlement 648/2004/CE (Détergents).

Décret législatif n 152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases mentionnées sous le titre 3 :

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H229 Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement (UE) 830/2015.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques

NIOSH - Registre des effets toxiques des substances chimiques (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ECB - ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques).

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Institut National de la Santé - Inventaire national des substances chimiques

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date indiquée. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.



Fiche de données de sécurité

FLYSPRAY O.S. AEROSOL

ADR:	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service.
CLP:	Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage); règlement (CE) n° 1272/2008.
DNEL:	Dose dérivée sans effet.
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
LD50:	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration(s) prédite(s) sans effet.
RID:	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses).
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme (15 minutes).
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour.. (ACGIH Standard).
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.